

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2018

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 1056)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 160

présenté par

Mme Battistel, Mme Rabault et les membres du groupe Nouvelle Gauche

ARTICLE 34

Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« La renégociation du tarif d'achat de l'électricité ne doit pas dépasser un prix plancher fixé par décret ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Nouvelle Gauche est favorable à un mix énergétique équilibré, dans lequel les éoliennes offshore ont toute leur place.

Personne ne conteste non plus que l'État renégocie le tarif d'achat de l'électricité des éoliennes offshore, dans un souci de réduction des prix pour le contribuable.

L'objet de cet amendement cherche juste à fixer un prix plancher, pour que les renégociations tarifaires :

- ne fassent pas échouer les projets en cours : cela ferait perdre du temps et découragerait les futurs projets industriels ;
- ne remettent pas en cause les engagements prévus vis-à-vis des territoires (en terme d'emplois industriels, taxes redistribuées aux collectivités...).

Que les parcs éoliens se fassent au juste prix, très bien ! Mais attention lors de la renégociation de ces contrats, à ne pas construire des « éoliennes low-cost » à faible valeur ajoutée industrielle, sociale et environnementale.

Nous voulons que ces éoliennes ne soient pas que du vent. Nous souhaitons au contraire qu'elles soient un vrai souffle pour nos territoires. C'est la raison pour laquelle nous proposons un prix plancher.